

GUIDE TECHNIQUE D'ACCOMPAGNEMENT

À LA CRÉATION ET À L'ANIMATION

D'UN RÉSEAU ÉCO-ACTEURS

AU SEIN DE RÉSERVES

DE BIOSPHÈRE

MA LE RE SE AU

04

AVANT-PROPOS

08

INTRODUCTION



14

LA CHARTE
ÉCO-ACTEURS

Méthodologie

Contenu -
Exemple de la
« Charte de la biosphère »



26

L'ANIMATION
DU RÉSEAU

Méthodologie

Point de vigilance



34

CONCLUSION

35

BIBLIOGRAPHIE

36

ANNEXES

62

CRÉDITS



CE PICTO FAIT RÉFÉRENCE
À L'EXISTENCE D'UNE FICHE
TECHNIQUE DÉTAILLÉE

Ce guide méthodologique est accompagné d'un livret de fiches techniques, détaillant certains points du guide ou donnant quelques exemples concrets, des illustrations des propos détaillés ci-après.

AVANT PROPOS

AVANT PROPOS

Ce guide est une proposition de méthodologie pour créer des réseaux d'acteurs engagés en faveur du développement durable dans les Réserves de biosphère et au-delà. Il a vocation à être adapté en fonction du contexte local, des ressources (humaines et financières) disponibles pour la mise en œuvre du projet et des affinités des animateurs pour les démarches participatives. Plus qu'une notice à appliquer strictement, il compile des recommandations basées sur les retours d'expérience de plusieurs Réserves de biosphère françaises et anglaises.

CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DU GUIDE

Dans le cadre du programme européen, INTERREG « France – Manche – Angleterre », quatre Réserves de biosphère travaillent ensemble sur le projet « BCHT : Bio-Cultural Heritage Tourism ». Les Réserves de biosphère de l'UNESCO, de Brighton and Lewes down⁽¹⁾, des Îles et mer d'Iroise⁽²⁾, du marais Audomarois et du North-Devon sont fréquentées par plus de 20 millions de visiteurs. Reconnues pour la richesse patrimoniale de leur territoire, elles subissent les impacts de la fréquentation touristique : impacts quantitatifs et qualitatifs, ceux-ci sont souvent mal connus et peu évalués.

L'Université d'Exeter et Pas-de-Calais Tourisme accompagnent les quatre Réserves de biosphère dans la mise en œuvre du projet en leur apportant leur expertise. L'Université d'Exeter étudie l'impact économique du tourisme et Pas-de-Calais Tourisme accompagne le développement de réseau de professionnels souhaitant améliorer la qualité de leur offre.

Gestionnaires de site et professionnels du tourisme sont tous concernés par une meilleure connaissance et gestion de la fréquentation touristique. Les gestionnaires de sites de nature cherchent les moyens d'œuvrer à la fois à la résilience des sites sensibles et à leur découverte par tous les publics. Les professionnels de tourisme souhaitent assurer la viabilité et le développement de leurs activités économiques, la satisfaction d'une clientèle toujours plus exigeante sur l'accueil tout en contribuant à la valorisation des atouts du territoire.

C'est là tout l'intérêt du projet BCHT qui vise à la fois à préserver les sites naturels, augmenter les retombées économiques liées au tourisme et sauvegarder le patrimoine et le savoir-faire issus de pratiques culturelles garantes du lien Homme-Nature. Il inclut la participation des visiteurs à la résilience des sites par le recours aux savoirs et pratiques locales exercés par leurs habitants et ainsi sauvegardés.

Les quatre Réserves de biosphère développent une méthodologie collective et des outils communs, adaptables à d'autres sites du même type.

Le projet vise à améliorer l'accueil des visiteurs et ses retombées, limiter leurs impacts sur les sites, soutenir les professionnels du tourisme dans la création d'une offre adaptée à ces enjeux et organiser la participation des habitants, de la société civile et des décideurs politiques à cette démarche.

Le projet BCHT comprend 3 grands pôles d'action :

UN SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET D'INTERPRÉTATION TOURISTIQUE

Outil stratégique et technique qui permet de « prendre les meilleures options de mise en valeur, limiter les risques d'erreur et d'incohérence, et structurer la recherche d'une image de marque

propre à chaque territoire... » (Y. DELMAIRE 1989). Le schéma traduit et organise sur le site les activités éducatives et récréatives, la localisation des équipements, des services et des ressources. Il cherche à induire des comportements qui permettront la résilience des sites naturels par une organisation de l'espace et des activités proposées aux visiteurs sur ces espaces. L'accueil des visiteurs est plus authentique, moins invasif et contribue à la conservation de la biodiversité, facteur d'attractivité et premier but de leur visite.

UN PROGRAMME PARTAGÉ DE SENSIBILISATION ET D'IMPLICATION DES PRESTATAIRES TOURISTIQUES

Un réseau d'entreprises partenaires « éco-acteurs », actif dans la valorisation de la RB et de ses valeurs, développe avec les porteurs du projet de nouvelles offres pour un nouveau public cible. Ces offres sont cohérentes avec la demande et les tendances du marché. Ses membres bénéficient d'échanges d'expériences transfrontaliers, de formations et d'outils pour s'approprier le concept BCHT. Les quatre Réserves de biosphère expérimentent avec les professionnels un mécanisme financier de contribution volontaire auprès des visiteurs et au profit de la restauration d'espaces naturels altérés. Évalués, ces outils s'adaptent à d'autres sites aux problématiques similaires et à d'autres pratiques des professionnels de tourisme qui cherchent une cohérence entre leur offre et leur espace de travail, entre le souhait de développer leur clientèle de façon durable et ce marché concurrentiel. Afin de permettre à d'autres territoires, quels qu'ils soient, de développer un réseau d'acteurs écoresponsables (les « éco-acteurs »), un document unique est disponible décrivant les outils et la méthodologie à mettre en oeuvre.

UNE OFFRE DIVERSIFIÉE D'OUTILS ET D'AMÉNAGEMENTS POUR LES DESTINATIONS DE TOURISME BIOCULTUREL

Les quatre Réserves de biosphère utilisent les données locales récoltées pour le schéma directeur⁽¹⁾ et travaillent avec les prestataires touristiques⁽²⁾ pour identifier les produits et activités à développer sur leurs territoires, en intérieur (ex : espaces muséographique) comme en extérieur (ex : visites encadrées).

Ces opérations pilotes deviennent le support d'une nouvelle offre à la fois proposée par le secteur public et le secteur privé. Elles sont transférables et partagées par tous ces acteurs. Elles sont cohérentes avec les valeurs d'une Réserve de biosphère et l'évolution du marché touristique : publics cibles, moyens de les

atteindre, typologies de visiteurs en fonction des actions pilotes, etc. Ces actions pilotes accompagnent les visiteurs dans leur expérience bio-culturelle, de la sensibilisation à la participation active, grâce aux campagnes locales de marketing territorial dont les valeurs sont partagées à l'échelle transfrontalière.

Ce document comprend donc :

- Un modèle de Charte transfrontalière commune adaptée aux valeurs BCHT, à destination des entreprises les plus engagées,
- Un guide de mise en œuvre d'un réseau d'éco-acteurs (identification des acteurs, création du réseau, animation et maintien du réseau) à destination des gestionnaires de Réserves de biosphère



L'objectif de ce guide est de livrer un retour d'expérience et de décrire un maximum d'outils opérationnels en fournissant leur notice d'emploi pour soutenir les démarches des gestionnaires de Réserves de biosphère dans la création d'un réseau d'éco-acteurs. Ce guide est construit pour aiguiller les animateurs territoriaux dans le choix des méthodes et des outils afin de garantir la qualité du dispositif. Les axes de ce guide précisent également les conditions d'utilisation, les moyens à prévoir et les résultats qui peuvent être obtenus.

(1) Gérée par Brighton and Hove City Council

(2) Gérée conjointement par le Parc naturel régional d'Armorique et le Parc naturel marin d'Iroise

(3) Gérée conjointement par le Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale et par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

(4) Gérée par le Devon County Council

INTRO

DUCTION

INTRO DUCTION

LES TERRITOIRES DE RÉSERVES DE BIOSPHERE, DES TERRITOIRES D'EXPÉRIMENTATION POUR L'ANIMATION TERRITORIALE

Les Réserves de biosphère (RB) sont des lieux désignés par l'UNESCO pour expérimenter et illustrer des pratiques de développement durable à l'échelle locale, en conciliant le développement social et économique des populations avec la conservation de la diversité biologique et plus largement la protection de l'environnement, dans le respect des valeurs culturelles. Le dialogue territorial entre différents acteurs et institutions y est privilégié, selon des mécanismes de concertation spécifiques. Des recherches et suivis scientifiques, la formation, l'éducation et la sensibilisation viennent en appui au projet du territoire pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable sur lesquels les Nations Unies se sont engagées d'ici à 2030 (*Annexes : fiches ODD*). En 2020, le Réseau mondial compte 714 RB, dont 21 sites transfrontaliers, dans 129 pays.



Il s'enrichit chaque année de nouveaux sites. L'appartenance au réseau mondial facilite la mise en relation, l'organisation d'échanges sous différentes formes et la promotion des bonnes pratiques, la diffusion de documents, de matériels pédagogiques ou de films. Des conférences et des formations sont également soutenues par l'UNESCO. Les RB constituent de formidables bibliothèques vivantes d'expériences dans tous les domaines du développement durable.

HISTORIQUE DES CHARTES D'ENGAGEMENT DES ÉCO-ACTEURS

La démarche de Charte d'engagement des éco-acteurs des RB a été élaborée par le MAB France, en collaboration avec la RB du Mont Ventoux, pour répondre à la demande de plusieurs entreprises de ce territoire qui souhaitaient utiliser l'image positive

de la désignation par l'Unesco à des fins de marketing. Après une étude des différentes options (certification, marquage...), sous l'impulsion de Jacques Weber, économiste, alors vice-président du MAB France, il a été proposé à ces entreprises d'enclencher une démarche d'amélioration de leurs pratiques en matière de durabilité et de la reconnaître au travers d'un partenariat avec la RB, sous la forme d'une Charte. Cette démarche, agissant comme un moteur de progrès a été construite avec ces premiers acteurs et vient reconnaître et faire connaître leurs actions concrètes en faveur de la transition écologique. Elle a notamment été développée par des travaux de recherche (Larade, 2011⁽⁵⁾, Cibiën) et par sa mise en œuvre dans les RB du mont Ventoux, de Fontainebleau et Gâtinais et de Camargue, dans le cadre d'un projet de coopération Leader. D'autres RB françaises se sont engagées par la suite dans ce processus (Gorges du Gardon, marais Audomarois, Mont Viso), certaines sont en cours de création ou envisagent de le faire prochainement (Iles et mer d'Iroise, Vallée du Fango) et le MAB France assure une coordination méthodologique des démarches en cours. La démarche a également inspiré plusieurs sites à l'étranger, comme la RB Isle of Man, celle de Galloway and Southern Ayrshire ou encore celle de Dublin Bay.

QU'EST-CE QU'UN RÉSEAU ÉCO-ACTEURS ?

Les signataires des Chartes d'engagement des RB sont appelés « éco-acteurs ». Il peut s'agir de personnes physiques ou morales, qui souhaitent faire reconnaître leur implication pour le développement durable de leur territoire et qui prennent donc des engagements dans ce sens.

Grâce à la coordination et l'animation proposées par les RB, ces éco-acteurs sont réunis en réseaux locaux, qui eux-mêmes forment un réseau national. Les Chartes éco-acteurs s'inscrivent dans une démarche territoriale et non commerciale, concernent tous les secteurs d'activité, afin de créer un réseau d'acteurs diversifié et représentatif du territoire et de créer des synergies pour la transition écologique et sociale.

Ces Chartes offrent un cadre pour des adhésions individuelles mais elles portent aussi une dimension plus collective. Les signataires s'inscrivent dans une démarche de progrès autour des enjeux spécifiques du territoire et signent des engagements les encourageant à participer au développement durable, à accélérer la mutation de nos sociétés vers un monde plus écologique mais également à devenir des ambassadeurs de la RB. Ils rejoignent ainsi un collectif d'acteurs partageant les mêmes valeurs sur lequel ils pourront s'appuyer. C'est un engagement moral vers une amélioration continue des pratiques.

POURQUOI CRÉER UN RÉSEAU ÉCO-ACTEURS ?

C'est une question à laquelle les gestionnaires de Réserve de biosphère sont souvent confrontés, à la fois face aux financeurs, lors de la recherche de soutien et face aux acteurs locaux, potentiels éco-acteurs à recruter. La durabilité d'un territoire dépend de celle des activités qui s'y déroulent et donc avant tout de

l'engagement des acteurs locaux dans cet objectif. La création d'un réseau d'éco-acteurs permet à chacun de manifester son lien au territoire et son souhait de l'inscrire dans un avenir désirable, de partager son expérience, des outils de valorisation, de mutualiser les idées, de porter collectivement des actions, de créer du lien et de faire d'un territoire un lieu porté par sa communauté. Cette démarche présente des avantages à la fois pour la RB et pour les acteurs locaux qui décident de s'engager pour ses valeurs.



(5) LARADE Arnaud (2011). Norme dialoguée ou stratégie négociée : Processus d'institutionnalisation de l'engagement pour une mention valorisante dans les réserves de biosphère. Thèse ENGREF – AGROPARISTECH. 125 p.

(6) CIBIEN C, LARADE A. & REYNA K. (2019). A commitment charter for the recognition of the socioeconomic actors of the Biosphere Reserves. Int. Journal Biosphere reserves. Vol 3, 1, 60-65.

RENCONTRE AVEC LES ÉCO-ACTEURS



QUELS AVANTAGES POUR LA RÉSERVE DE BIOSPHERE ?

Les réseaux d'éco-acteurs permettent aux RB de s'appuyer sur des groupes d'ambassadeurs et de gardiens du territoire. Grâce aux rencontres fréquentes et aux valeurs de bienveillance transmises par les animateurs, les membres sont engagés et soudés pour transmettre leur passion et améliorer la qualité de vie de leur région. Ils offrent alors plus de visibilité à la Réserve de biosphère et aux actions qu'elle porte. Ces personnes ont une culture de la durabilité bénéfique et motrice pour la transition socio-écologique du territoire. À travers ces réseaux, les RB mobilisent de nouveaux partenaires locaux et participent donc à l'animation des territoires. Elles créent des synergies entre les différents acteurs socio-économiques et contribuent à renforcer le tissu social.

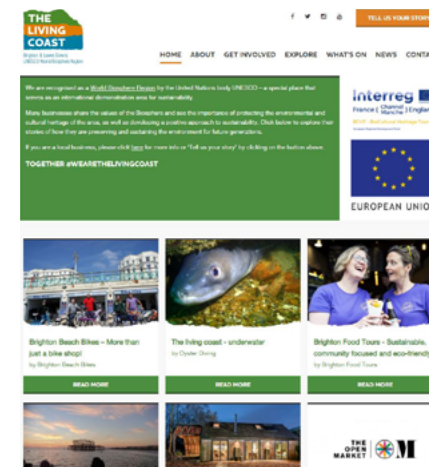
En travaillant avec les acteurs locaux et cultivant cette proximité, les RB expérimentent aussi de nouveaux modes de gestion, basés sur la participation. Ces efforts devraient permettre la protection et la valorisation du patrimoine et des savoir-faire locaux.

QUELS AVANTAGES POUR LES SIGNATAIRES ?

Les signataires des Chartes de la biosphère bénéficient de plusieurs avantages (les bénéfices varient selon les contextes) :

- **Plus de visibilité** en tant qu'acteur du développement durable de la RB (listé sur le site web de la RB, réseaux sociaux, flyers, etc.),
- **Un logo** adaptable, à utiliser sur les produits et services pour le marketing (lorsque cela est possible),

- Un réseau de partenaires partageant les mêmes valeurs
- **Un programme partagé** d'offres touristiques, des actions mutualisées
- **Une reconnaissance** de l'expertise environnementale locale (ex. surveillance de la faune, etc.)
- **Des formations et événements** destinés aux entreprises locales - thèmes à choisir par les membres signataires de la Charte
- **La possibilité de bénéficier de conseils en marketing** gratuits liés aux activités de coaching
- Un sentiment d'appartenance et de responsabilité envers ses concitoyens.



CHARTRE ÉCO-ACTEURS

LA CHARTRE ÉCO-ACTEURS

MÉTHODOLOGIE

Les fonctions de la Charte sont d'encourager les acteurs du territoire à adhérer aux valeurs et objectifs de la RB, de créer un sentiment de fierté et d'attachement et de promouvoir les richesses culturelles et naturelles pour rendre la RB plus attractive.

PROCESSUS ET MISE EN ŒUVRE

Ce document décrit les grands principes de création et de mise en œuvre des Chartes éco-acteurs dans les RB. Leurs objectifs ont été définis en concertation par les RB partenaires françaises et britanniques du projet BCHT. En s'appuyant sur ces lignes directrices, **chaque RB pourra adapter la démarche à son contexte et à ses besoins.** La Charte est construite localement avec les acteurs du territoire. C'est dans le cadre de ce document général que les candidats éco-acteurs définiront leurs engagements pour leur propre activité. Le processus de mise en œuvre s'appuiera sur les principes des Chartes des éco-acteurs développées par le MAB France comme lignes directrices opérationnelles (MAB France, 2016).

1 Ouverture de l'adhésion

Les Chartes éco-acteurs sont ouvertes à toute personne physique ou morale se reconnaissant un sentiment d'appartenance à la RB. Tout type d'acteurs socio-économiques peut donc devenir signataire de la Charte (entrepreneur, établissement scolaire, association, entreprise privée, etc.).

2 Définition ouverte des engagements

Après avoir adhéré à la charte générale de la RB, chaque candidat éco-acteur choisit librement ses engagements, dans le cadre de critères définis lors de la construction initiale (cf. Page 19- Contenu de la Charte de la biosphère-).



Ces engagements précis sont pris pour une durée fixée par la Charte.

FIGURE 1 2 3

3 Parrainage

Le parrainage des nouveaux éco-acteurs par de plus anciens, de la même branche d'activité et très engagés en matière de durabilité, aide à créer des partenariats et accompagne les nouveaux venus à penser leurs engagements. Les RB et les réseaux éco-acteurs locaux peuvent donc encourager le parrainage.

4 Signature par un représentant

Les documents (Charte et engagements) sont signés par l'éco-acteur, par le Président/Gestionnaire de la RB ou son représentant, et par le Président du comité national MAB ou son représentant (électroniquement ou en présentiel).

5 Déclaration publique des engagements

Les éco-acteurs de la RB sont accueillis dans le réseau lors d'une cérémonie publique de signature de la Charte et de prise d'engagements. Ceux-ci sont rappelés et cette formalisation en public leur donne plus de poids. Si le processus est récent, une RB peut décider de ne pas appliquer d'engagements, du moins au début. Dans ce scénario, un processus de réseautage et de renforcement positif approprié sera mis en place.

6 Transparence des engagements

Les engagements pris par chacun des éco-acteurs du réseau doivent être accessibles facilement et visibles par n'importe qui. On doit par exemple les répertorier sur un site web dédié. Ils peuvent également être affichés dans l'éventuel local commercial ou lieu d'accueil de l'éco-acteur, afin d'encourager la transparence et le contrôle par le public.

7 Auto-évaluation

Dans certaines RB, à chaque fin de cycle (en général tous les 2 ou 3 ans), les éco-acteurs sont invités à évaluer la progression de leurs engagements. Cette évaluation est faite par les éco-acteurs eux-mêmes qui réalisent alors leur autocritique.

8 Vigilance

La Charte des éco-acteurs d'une RB est considérée comme un bien commun. Chacun des signataires en est le contributeur par ses engagements, mais aussi le gardien. En cas de non-respect des valeurs de la Charte, c'est tous les membres du réseau qui risquent d'être discrédités. On peut donc compter sur la vigilance collective pour éviter ce cas de figure.

Les éco-acteurs doivent être soutenus et accompagnés pour remplir leurs engagements, avec des possibilités d'examen par les pairs et la valorisation des meilleures pratiques. Toutefois, pour garantir la protection de la Charte, les RB devront sanctionner d'éventuels contrevenants, et révoquer de façon ferme et définitive le statut d'adhérent de la Charte en cas de non-conformité à ses principes.

STRUCTURE

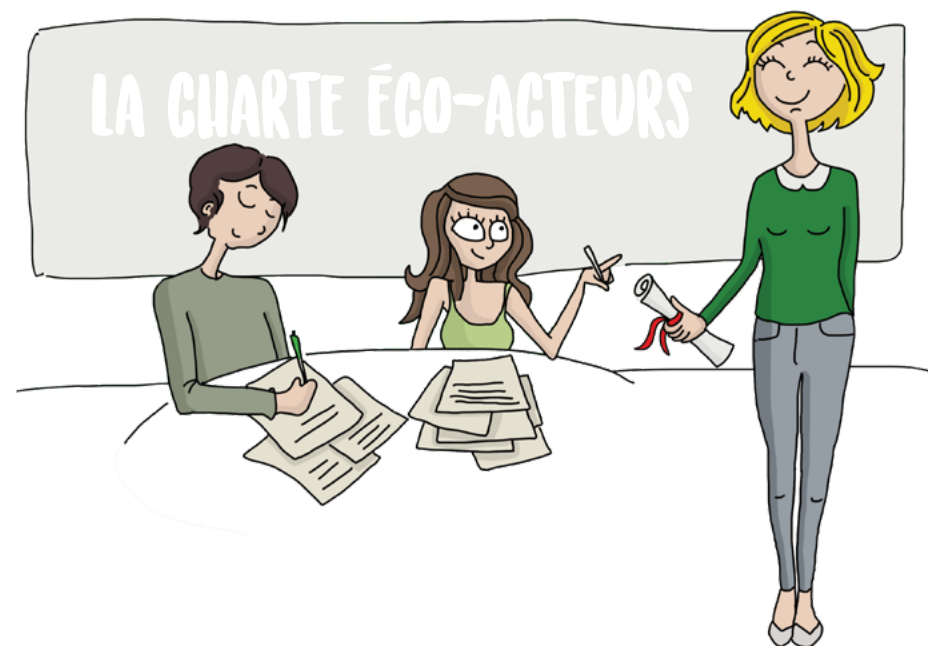
La Charte d'engagement constitue le document que chaque éco-acteur pourra s'approprier et afficher dans son entreprise, sur son lieu d'accueil au public, sur son site internet, etc. C'est un document court et simple, qui reprend les éléments essentiels de ce partenariat avec la RB :

- Un rappel des principes du programme MAB
- Quelques mots spécifiques sur la RB concernée
- Des valeurs communes définies par les éco-acteurs

Cette partie commune à tous les éco-acteurs de la RB est suivie :

- Des engagements de l'éco-acteur
- Des signatures par le Président/Gestionnaire de la RB ou son représentant, et par le Président du comité national MAB ou son représentant (par exemple, sous forme d'une lettre d'engagement).

Les engagements seront adaptés aux caractéristiques de la RB concernée et à ses secteurs d'activités (chaque RB travaillera autour de 3 à 5 secteurs selon le cas - par exemple le tourisme, l'agriculture, etc.).



STYLE ET COMMUNICATION

La Charte devra utiliser un langage facile à comprendre (pas de jargon technique) et rap- peler aux éco-acteurs et aux visiteurs les objec- tifs et valeurs des RB, ainsi que leur plus-value pour le territoire. Dans une seconde partie, elle sera personnalisée pour chaque éco-acteur et inclura des engagements spécifiques.

Le document devra être réalisé au format li- vret, avec un graphisme attrayant afin d'offrir la possibilité aux éco-acteurs de l'utiliser comme outil de sensibilisation et de communication.

PUBLIC VISÉ

Les entreprises, avec un accent particulier sur les petites et moyennes entreprises (PME), sont visées par la Charte. Cependant, elle se doit d'être inclusive et utilisable par tous. Ain- si, d'autres structures telles que des associa- tions, collectifs, écoles... peuvent entrer dans le réseau. L'objectif étant d'amener le terri- toire à travailler en synergie et à faire évoluer les comportements pour limiter les impacts des activités humaines.

MISE À JOUR

Régulièrement, la Charte d'engagement est réévaluée, pour s'assurer qu'elle répond tou- jours aux besoins et à la demande des éco-ac- teurs et qu'elle traduit bien l'identité et le projet de la RB.

L'évaluation porte sur le contenu de la Charte (enjeux du territoire, pertinence des engage- ments...) mais aussi sur son mode de fonction- nement. Par exemple : les comités d'animation du réseau fonctionnent-ils bien ? Le rythme des réunions, formations, événements, etc. convient-il aux éco-acteurs ? Faut-il adapter les règles d'adhésion au réseau ? Toutes ces questions sont posées aux éco-acteurs et leurs propositions doivent être validées collective- ment et avec l'accord des animateurs de la RB.



FICHE 4



© Philippe Hudelle

MISE EN ŒUVRE ET DURABILITÉ DE LA CHARTE

Meilleures pratiques de mise en œuvre

Quelques recommandations générales, ba- sées sur l'expérience des RB, pour s'assurer de la pérennité de la Charte et de l'implication des éco-acteurs.

Rester simple

Le programme MAB, les Réserves de bios- phère, les Chartes éco-acteurs... sont des concepts compliqués que le grand public a du mal à s'approprier. Il faut donc essayer de les vulgariser et concentrer la stratégie de communication sur les réponses à la question « à quoi ça sert ? » plutôt que « comment ça fonctionne ? ». On pourra s'appuyer sur la boîte à outils de communication produite par le secrétariat du MAB (cf. *Tool kit UNESCO*).

Favoriser la participation des éco-acteurs

En construisant la Charte avec toutes les parties prenantes puis en personnalisant les engagements avec chaque éco-acteur, on les encourage à s'approprier l'outil et à le valori- ser. Le lien tissé avec ces acteurs locaux et son entretien par une communication régulière et privilégiée contribuent à en faire des ambas- sadeurs de la RB, mobilisables sur d'autres su- jets. Le réseau des éco-acteurs contribue ainsi au projet d'animation du territoire de la RB.

Créer des partenariats

Composé d'acteurs locaux, d'ONG, d'asso- ciations, d'experts, etc, un comité de suivi peut être constitué (se référer à la fiche 12). Son rôle est de veiller au bon fonctionnement de la Charte et du réseau. Ceux-ci peuvent se réunir 1 à 2 fois par an et la RB cultive ainsi



© PNRA - RBIMI

ses partenariats avec les porteurs d'enjeux du territoire. Un lien peut également être fait avec les marques et labels qui existent déjà pour faire de la Charte un tremplin vers une certification plus formelle pour les éco-acteurs les plus exemplaires. A l'inverse, il est aussi possible d'inclure les acteurs marqués ou labélisés (ex : marque Parc, label AB) dans les réseaux d'éco-acteurs si leurs engagements correspondent aux principes de la charte éco-acteur (en prenant en compte l'ensemble de leur activité), au-delà des critères des marques et labels. Cela permet de créer une cohésion territoriale, au-delà des filières et des secteurs d'activités.

Soigner l'animation locale

Une méthodologie a été formalisée au niveau national et cette boîte à outils permet de la mettre en œuvre concrètement au niveau local. Pour cela, la désignation d'un référent dans l'équipe de la RB, avec du temps de travail dédié, est essentielle. Celui-ci aura pour rôle d'accompagner les éco-acteurs pendant le processus de création de la Charte, pour la construction de leurs engagements puis pour l'animation du réseau. Sans animation, le réseau perd de son sens et son attractivité.

POINTS DE VIGILANCE, EXPLIQUER LA DÉMARCHÉ DE PROGRÈS

Les Chartes éco-acteurs ne sont pas des marques ou des labels, qui s'adressent à des produits ou des prestations. C'est un point sur lequel il est important d'insister lorsque des candidats se présentent pour rejoindre le réseau, et surtout pendant les réflexions sur les engagements. En effet, ceux-ci ne devraient pas concerner des bonnes pratiques déjà mises en œuvre par les signataires, mais des points d'amélioration sur lesquels ils aimeraient travailler et éventuellement recevoir

des conseils de la communauté. Les engagements s'inscrivent dans une démarche de progrès, pour faire évoluer tous ensemble le territoire vers un objectif commun. Exactement comme pour les RB, lors de l'évaluation des efforts des éco-acteurs, ce ne seront pas les résultats qui seront jugés mais les moyens mis en œuvre pour y arriver. Par ailleurs, c'est toute la structure et non seulement la personne signataire qui s'engage pour le respect de l'environnement et des principes MAB.

Ce concept n'est pas facile à appréhender pour des acteurs économiques qui ont l'habitude d'être jugés sur leurs pratiques concrètes. C'est pour cette raison que l'accompagnement de l'animateur de la RB, en particulier lors de la rédaction des engagements, est essentiel.



LA CHARTE DE LA BIOSPHÈRE

S'ENGAGER ENSEMBLE POUR LA BIOSPHÈRE



CONTENU

Les Réserves de biosphère visent à remplir trois fonctions complémentaires, qui sont interconnectées :

- **Conservation** : protéger la biodiversité, les paysages et la diversité culturelle ;
- **Développement local** : favoriser un développement économique et humain qui soit environnementalement et socialement durable et culturellement approprié ;
- **Suivi scientifique, sensibilisation et éducation** : mieux connaître pour mieux protéger et pour comprendre les interactions entre systèmes sociaux et écologiques.

Afin de répondre à ces objectifs, les RB s'engagent à conduire plusieurs missions, et notamment :

- Protéger et promouvoir le patrimoine environnemental et culturel de leurs territoires
- Améliorer la viabilité environnementale des entreprises et des collectivités
- Soutenir l'économie locale, la cohésion sociale et le bien-être des communautés

Les engagements

Des grandes catégories ont été pensées pour guider les éco-acteurs et nourrir leur réflexion sur les engagements qu'il est possible de prendre, afin de contribuer aux objectifs de la RB et de répondre aux enjeux des territoires. Chacun est ensuite libre d'utiliser ou non cette grille et de personnaliser ses engagements.

CONSERVATION

OBJECTIFS...

JE M'ENGAGE À...

C1 : Protéger et promouvoir la biodiversité, les paysages et les ressources naturelles de la Réserve de biosphère

C1 : Mettre en œuvre des pratiques de gestion des terres/jardinage visant à protéger la faune (installation de nichoirs pour les oiseaux ou les chauves-souris, etc.).

Pour les gestionnaires de sites :

C1 : Pour les sites touristiques, gérer et modifier les flux, les activités et les comportements afin de minimiser ou de réduire l'impact des visiteurs dans les zones et sites sensibles et indiquer aux visiteurs des sites/horaires alternatifs moins sensibles (y compris la basse saison, éviter la saison de reproduction des oiseaux, etc.).

C2 : Protéger et promouvoir le patrimoine culturel et le caractère distinctif de la Réserve de biosphère

C2 : Protéger et promouvoir le savoir-faire local et le patrimoine culturel en offrant aux visiteurs la possibilité de s'impliquer et de comprendre les pratiques culturelles locales ou en organisant des événements qui font la promotion de la culture locale.

C3 : Minimiser l'impact sur l'environnement

C3 : Réduire la consommation d'énergie et d'eau, produire de l'énergie renouvelable, utiliser des technologies alternatives, réduire les déchets et augmenter le recyclage.

C3 : Compenser les dommages des activités nuisibles pour l'environnement - par exemple planter des arbres supplémentaires si un grand volume de papier est utilisé.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

OBJECTIFS...	JE M'ENGAGE À...
D1 : S'engager auprès des entreprises locales et les soutenir dans la promotion du développement durable et des produits durables	<p>D1 : S'engager avec le plus grand nombre d'entreprises locales qui opèrent d'une manière responsable sur le plan environnemental et social.</p> <p>D1 : Promouvoir les produits locaux durables.</p>
D2 : Améliorer la qualité des expériences touristiques en s'appuyant sur le caractère particulier et l'environnement de la Réserve de biosphère	<p>D2 : Développer des expériences touristiques immersives de qualité qui s'intègrent au patrimoine environnemental et culturel local.</p> <p>D2 : Améliorer les efforts individuels en combinant plusieurs activités et en travaillant en collaboration avec d'autres entreprises et organisations.</p>
D3 : Contribuer au bien-être des communautés locales au sein de la Réserve de biosphère	<p>D3 : Promouvoir et offrir des opportunités de découverte durable qui renforcent le capital social, la cohésion sociale et le bien-être, y compris des activités touristiques en dehors de la haute saison, promotion des modes de déplacements doux (vélos, etc.).</p> <p>D3 : Inclure ou informer sur les activités collectives, thérapeutiques et de bien-être.</p> <p>Pour les gestionnaires de sites : D3 : Améliorer l'accessibilité des sites pour tous les publics (notamment les personnes à mobilité réduite).</p>

SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

OBJECTIFS...	JE M'ENGAGE À...
S1 : Sensibiliser à l'environnement de la Réserve de biosphère, à l'impact du tourisme et aux avantages d'une utilisation durable	<p>S1 : Informer les visiteurs de l'impact du tourisme et de la fragilité de l'environnement local.</p> <p>S1, S2 : Se former, suivre et communiquer sur les thèmes clés relatifs à la durabilité et à l'environnement (biodiversité, réduction des impacts touristiques, pratiques durables, etc.).</p> <p>S1, S2 : Soutenir l'amélioration de la durabilité en fournissant des données pour la recherche.</p>
S2 : S'engager avec le réseau des membres signataires de la « Charte de la biosphère » et partager les connaissances et les meilleures pratiques	<p>S2 : Promouvoir et maintenir le réseau des éco-acteurs.</p> <p>S2 : Promouvoir et participer aux événements organisés par la RB.</p> <p>S2 : Faciliter les échanges de connaissances et partager les meilleures pratiques entre les membres du réseau.</p> <p>Pour les gestionnaires de sites : S1, S2 : Suivre l'état de la biodiversité et l'impact du tourisme sur l'environnement et partager les connaissances associées.</p> <p>S2 : Soutenir et accompagner les éco-acteurs dans l'atteinte de leurs objectifs.</p> <p>S2 : Offrir des possibilités de formations et d'échanges de connaissances aux entreprises locales, visiteurs, habitants sur les enjeux du territoire de RB.</p>



FICHE 6

Exemples des chartes des 4 RB

RÉSERVES DE BIOSPÈRE

L'ANIMATION DU RÉSEAU ÉCO-ACTEURS

Une fois la Charte signée, les éco-acteurs rejoignent un réseau de personnes qui, à travers leurs activités professionnelles ou associatives, manifestent leur attachement à un territoire et contribuent à la protection et à la valorisation de ses patrimoines.

L'animation du réseau par la RB permet de pérenniser et de maximiser cette mobilisation : les éco-acteurs se rencontrent régulièrement ce qui crée des synergies pour le territoire. Ils sont formés au concept de RB, comprennent ses objectifs et ses enjeux. Ils deviennent alors ambassadeurs des valeurs du programme MAB et le réseau peut devenir un outil de communication pour la RB.

Basée sur les retours d'expérience des RB et l'expertise du MAB, une méthodologie a été rédigée pour aider les gestionnaires à faire vivre leur réseau de façon efficiente. Ces recommandations générales doivent bien sûr être adaptées au contexte local et les techniques d'animation sont soumises à la réceptivité du public concerné. Ces lignes directrices sont donc amenées à être remodelées et perfectionnées au cours du temps et dans chaque RB.

MÉTHODOLOGIE

OUTILS D'ANIMATION DU RÉSEAU

Dès sa création, l'animation d'un réseau d'éco-acteurs doit être envisagée comme une démarche de concertation. Pour susciter l'intérêt des participants, il faut veiller à créer un sentiment d'appartenance et d'attachement au réseau. Les premiers ateliers doivent donc mettre en lumière les intérêts communs des différents acteurs pour la préservation de leur territoire et faire émerger un projet de territoire, une vision commune qui guidera ensuite leur prise d'engagements et leurs objectifs personnels pour y contribuer.

FICHE 7

Meilleure pratique PÉRENNITÉ DU RÉSEAU

L'animation du réseau est un élément essentiel pour sa pérennité : si les éco-acteurs ne se rencontrent plus, s'ils sont déconnectés de la RB, ils se démobilisent et perdent leur intérêt pour ce réseau. C'est pourquoi les ressources humaines et financières sont cruciales, notamment pour l'organisation et la facilitation d'événements dédiés aux éco-acteurs. Pour un fonctionnement dynamique du réseau, il est recommandé d'organiser :

- Au moins une réunion annuelle, regroupant tous les signataires de la Charte,

FICHE 4

- Une formation par trimestre, sur des thèmes pertinents par rapport aux enjeux du territoire et aux activités des éco-acteurs (ex : plantes et essences locales pour les jardins, traitement des déchets et visite d'un centre de tri, utilisation éco-responsable des outils informatiques, ...)

Les thématiques peuvent être discutées avec les éco-acteurs pour correspondre au mieux à leurs besoins.

FICHE 8

- Un grand événement festif par an, pour promouvoir le réseau des éco-acteurs auprès du grand public et mettre leurs engagements en lumière.

FICHE 9

- Des réunions plus informelles et conviviales (autour d'un café, d'un apéritif), pour laisser les participants discuter librement et créer des liens.

FICHE 10

Il est aussi possible d'organiser des visites de terrain dans d'autres RB, voire une rencontre avec d'autres réseaux d'éco-acteurs. Cela permet de valoriser et de concrétiser l'appartenance à un réseau local et national mais également de partager son expérience et ses bonnes idées.

FICHE 11

L'autonomisation du réseau des éco-acteurs, par exemple au travers d'une association, est une piste à explorer. C'est une solution envisagée pour alléger la charge de travail des animateurs des RB et donner plus de responsabilités aux signataires de la Charte. Il faudrait néanmoins garder un référent parmi les membres de l'association, pour ne pas rompre le contact avec la RB. Plusieurs points de vigilance sont alors à prendre en compte :

- Celui de voir les éco-acteurs transformer la philosophie de la démarche sans consulter la RB ;

- Celui de voir disparaître le lien et la proximité acquise avec des acteurs locaux, grâce aux rencontres régulières entre les membres du réseau et les animateurs de la RB. Les éco-acteurs pourraient alors perdre leur rôle d'ambassadeurs des valeurs MAB ;
- Celui de perdre l'occasion d'expérimenter des outils d'animation innovants et originaux, spécifiques aux RB, qui participent à leur mission d'animation et d'accompagnement des territoires vers la transition écologique et sociale.

Meilleures pratiques INSTANCES CHARGÉES DE L'ANIMATION DU RÉSEAU

Instances chargées du suivi technique du réseau

FICHE 12

Les animateurs de la RB ont pour mission :

- L'accompagnement des demandeurs pour la constitution de leur dossier de candidature,

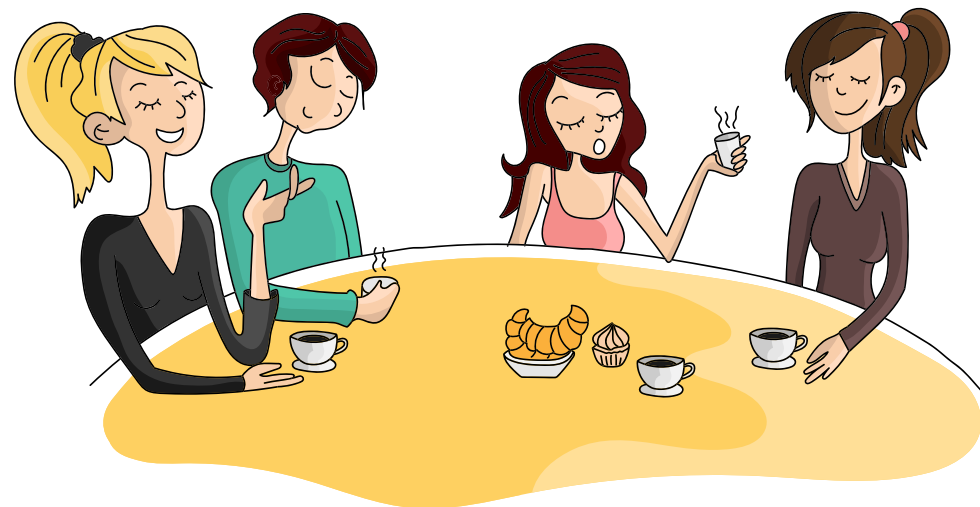
- L'accompagnement des éco-acteurs pour la réalisation de leurs engagements (organisation de formations, de réunions d'information, etc.)
- Suivre chaque année la réalisation des engagements de chaque éco-acteur,
- Présenter chaque année un bilan des activités du réseau (animations, actions réalisées par ses membres, résultats des suivis et contrôles) lors de l'Assemblée générale des éco-acteurs,
- D'animer le Comité de suivi du réseau des éco-acteurs.

Le comité de suivi a pour mission :

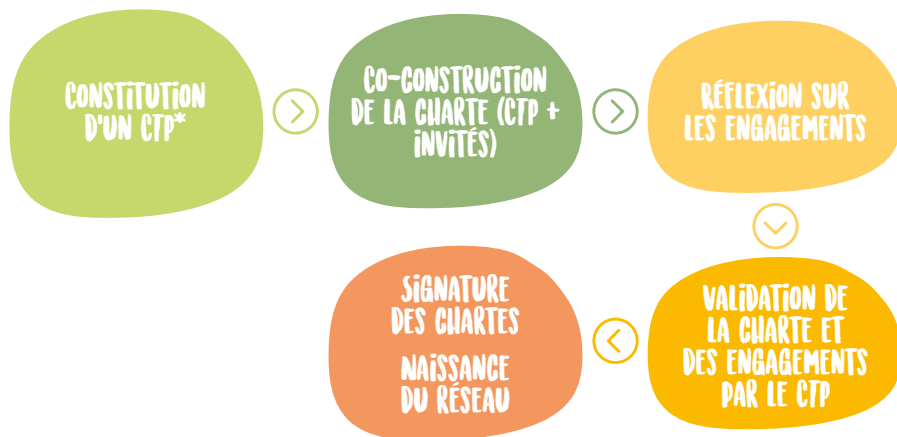
- De veiller au bon fonctionnement de la Charte et du réseau,
- D'élargir les partenariats,
- D'accompagner le travail d'évaluation des engagements des éco-acteurs.

Composition du Comité de suivi

La composition du Comité de suivi peut évoluer au cours du temps. Elle doit être représentative des enjeux environnementaux, sociaux et économiques de la RB.



Le Comité de suivi du réseau des « éco-acteurs »



La décision de modification ainsi que les modifications elles-mêmes sont conditionnées par un avis favorable du Comité de suivi ainsi qu'un avis favorable de l'Assemblée générale des membres de la Charte de la biosphère (à la majorité absolue).

Par exemple, peuvent être impliqués dans le Comité de suivi : des représentants élus des éco-acteurs, des représentants des Offices de tourisme, des Chambres de commerce et d'industrie, des Chambres d'agriculture, des associations locales de protection de la nature, etc.

RÔLE DU COMITÉ DE SUIVI

• Examiner les dossiers de candidature

Le Comité de suivi émet un avis favorable ou défavorable. Les membres commentent les dossiers de candidature.

Lors de l'examen des candidatures, le Comité de suivi évalue la cohérence des engagements choisis avec les valeurs et missions de la RB ainsi qu'avec les objectifs de la Charte.

Il vérifie également que le demandeur s'est bien fixé une échéance pour la réalisation de chacun de ses engagements et s'assure de leur faisabilité.

• Participer au suivi de la réalisation des engagements

Les membres du Comité de suivi examinent et émettent un avis (favorable, réservé, défavorable) sur les dossiers bilan des suivis que leur ont transmis les animateurs de la RB.

• Valider les modifications apportées à la Charte, à son règlement, aux conventions, à la composition du Comité de suivi

Le Comité de suivi est consulté pour toutes les modifications.

Meilleures pratiques

Le suivi de la réalisation des engagements pour renouveler le statut d'éco-acteur

Un suivi et une évaluation sont conseillés dans le cadre d'un engagement bien défini avec une charte et une durée (exemple engagement

sur 2 ou 3 ans). Dans le cadre d'un partage de bonnes pratiques sans engagement défini, comme cela peut être illustré dans la RB de Brighton and Lewes Down, le suivi des engagements n'est pas nécessaire mais un accompagnement peut être proposé par la RB pour le suivi de la démarche.

Tous les deux à trois ans (à adapter au niveau local), le Comité de suivi statue sur le maintien du signataire au sein du réseau. Après avoir consulté l'auto-évaluation de l'éco-acteur, il évalue son bilan et ses nouveaux engagements pour les deux-trois années prochaines.



Deux méthodologies différentes sont proposées pour le suivi des engagements :

- **Un suivi basé sur des entretiens avec les éco-acteurs**

Régulièrement, selon les règles locales, les éco-acteurs effectuent un bilan de leurs engagements et peuvent s'engager de nouveau pour une période similaire. Comme l'examen périodique pour les Réserves de biosphère, les éco-acteurs réalisent annuellement une évaluation de leur démarche d'amélioration de leurs pratiques. Avec l'animateur de la RB, ils reprennent ensemble chaque engagement un par un et vérifient s'ils ont été tenus.

Dans le cas où la démarche globale n'a pas pu être réalisée, l'éco-acteur en expliquera les raisons. L'animateur en prend note afin de réaliser un compte-rendu de l'entretien auprès du Comité de suivi. Ce dernier décide alors du sérieux de l'éco-acteur et renouvelle ou non son adhésion. En cas de manquement à certains engagements, il est possible d'envoyer une notification d'avertissement à l'éco-acteur et de lui demander de rétablir sa situation au cours de la prochaine année. Si le problème existe toujours après ce délai, il quittera définitivement le réseau.

Pour rendre les entretiens plus enrichissants et entretenir la démarche d'échange des réseaux d'éco-acteurs, on peut inviter d'autres membres du réseau à l'entretien. Ceux-ci donneront leur avis (toujours avec bienveillance) sur les engagements de leurs pairs. S'ils appartiennent au même cycle de signature de la Charte, ils pourront même réaliser leur propre bilan au même moment. Il est alors possible d'organiser des petits groupes de travail pour faire un état des lieux des engagements et en prendre de nouveau de façon collective.

- **Un suivi sur dossier**

Pour suivre ses progrès, le signataire peut remplir un bilan de suivi qui prend la forme d'un tableau bilan, auquel il joindra si nécessaire des pièces justificatives (photos, factures par exemple). Il fait le point sur les actions qu'il a menées durant l'année pour tenir ses engagements, fournit les pièces justificatives demandées. Ce bilan doit permettre de distinguer clairement les engagements qui sont respectés de ceux qui ne le sont pas. Le signataire explique pourquoi certains engagements ne sont pas respectés, des détails doivent être fournis. Il accueille les membres du Comité de suivi du réseau si une visite sur site est nécessaire pour prendre connaissance de l'effectivité du respect des engagements pris.

Il envoie ce dossier bilan aux membres du Comité de suivi du réseau qui transmettront leurs idées et pistes d'amélioration à l'éco-acteur. Ils peuvent émettre des réserves sur ce bilan ; dans ce cas l'éco-acteur doit fournir des explications supplémentaires. Le Comité de suivi peut décider d'avertir l'éco-acteur. Il peut mandater son parrain ou un autre éco-acteur pour l'aider à faire le point sur ses engagements. Le signataire doit accepter le contrôle de sa situation par le mandaté.

Le membre mandaté ou le Comité de suivi doit produire un texte écrit rappelant le contexte de ce rappel, les éléments constituant ce rappel et notamment le nouveau délai donné pour constater le respect des engagements. Il envoie ce support écrit, d'une part au signataire intéressé et d'autre part, à la structure coordinatrice de la RB.

Au bout de deux avertissements, une exclusion du réseau est envisageable. Le Comité de suivi prononce l'exclusion définitive du signataire du dispositif de la Charte par écrit. Il est conseillé que ce soit le MAB France, ou un

organisme tiers qui se charge d'envoyer une notification à l'éco-acteur avec une copie au Comité de suivi du réseau, pour apporter le recul nécessaire et éviter les conflits.

POINT DE VIGILANCE

LA RECONNAISSANCE « ÉCO-ACTEUR »

Attention, la reconnaissance « éco-acteur » ne correspondant ni à un label ni à une marque. L'éco-acteur ne pourra pas utiliser le logo de la RB pour la promotion de ses activités, services ou produits. La reconnaissance « éco-acteur » se différencie aussi des marques par le fait que le candidat est jugé sur sa volonté d'améliorer ses pratiques et non sur ses performances environnementales et sociales au moment de sa candidature. Le but de la Charte est bien de mobiliser les acteurs locaux, de les encourager et de les aider à adopter des pratiques plus durables. Toutefois, un logo spécifique au réseau peut être créé afin de valoriser l'appartenance des éco-acteurs au réseau, à l'image du « tampon éco-acteurs » développé sur la RB du marais Audomarois.

Le terme « Réserve de biosphère » étant déposé auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI), le MAB France peut avoir recours au contentieux. De plus, chaque RB peut déposer son nom complet auprès de l'INPI, ainsi, l'éco-acteur doit alors être informé des conditions d'utilisation.

GESTION DES CONFLITS

En cas de désaccord avec les décisions prises au cours de la chaîne de contrôle et d'évaluation, le signataire peut constituer un recours auprès

du Comité de suivi du réseau des éco-acteurs. Le candidat formule par écrit son recours et le fait parvenir aux animateurs de la RB qui le communiquent au Comité de suivi. Ce dernier prononce une décision sur le recours formulé. La décision est prise à la majorité du quorum ; les membres du Comité de suivi ayant voté à bulletin secret.

La décision est notifiée par écrit, au signataire intéressé. En cas de difficulté à appliquer cette décision, le Comité de suivi du réseau fait appel, en dernier recours, au MAB France.

CULTIVER UN CLIMAT BIENVEILLANT « UN RÉSEAU QUI CULTIVE LE SAVOIR ÊTRE »

Pour la vie du réseau, les éco-acteurs sont amenés à se rencontrer régulièrement, parfois même chez eux ou sur leur lieu de travail. Ils pourront aussi être sollicités pour se conseiller mutuellement et se porter garants du respect de leurs engagements par tous les signataires. Afin de cultiver un esprit convivial dans le réseau et de permettre aux éco-acteurs de travailler ensemble pour se nourrir des progrès de chacun, l'animateur devra veiller à la bienveillance de tous les membres. Les critiques sont les bienvenues à condition qu'elles soient constructives et que les éco-acteurs se sentent soutenus et conseillés plutôt que jugés par leurs pairs.

La cohésion du groupe est aussi un facteur important pour donner envie aux éco-acteurs de se retrouver et faciliter leur mobilisation pour les formations et autres réunions. Le plaisir de se rencontrer et d'échanger pourra aussi les amener à organiser des réunions informelles, en dehors des temps d'échanges proposés par la RB.

CONCLUSION

À l'ère de l'individualisation de nos modes de vie, les Réserves de biosphères veulent prendre le contre-pied et rappeler que nous sommes des individus faits pour construire des sociétés. Créer du lien, partager ses compétences pour aller toujours vers une amélioration de ces pratiques, vers une prise de conscience de l'impact de ses actes, illustre les objectifs du réseau des éco-acteurs. Travailler ensemble, s'accompagner pour transmettre aux futurs acteurs d'un territoire un savoir-faire et un savoir-être.

Créer un réseau d'éco-acteur est un exemple parmi d'autres pour mettre en pratique toutes les notions que regroupe la notion de dévelop-

pement durable. Chaque territoire doit développer ses outils adaptés à ses spécificités et ses enjeux.

Celui-ci a fait ses preuves et est toujours en évolution, en croissance.

De plus, ce sont les valeurs illustrées par ses outils qui seront toujours partagées entre les territoires et qui sont importantes pour l'UNESCO : la culture et les valeurs d'un peuple, la conservation et l'utilisation durable des ressources, travailler avec les savoirs autochtones et locaux, l'éducation et la sensibilisation.



BIBLIOGRAPHIE

AUDOUIN E., BERGEZ J.E., DURU M., GONCALVES A., J RYSCHAWY, TAVERNE M., TRIBOULET P., et THEROND O., 2018, Petit guide de l'accompagnement à la conception collective d'une transition agroécologique à l'échelle du territoire, 130p.

CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J.-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, Paris. GIS Démocratie et Participation, URL : www.dicopart.fr

CIBIEN C, LARADE A. & REYNA K. (2019). A commitment charter for the recognition of the socioeconomic actors of the Biosphere Reserves. Int. Journal Biosphere Reserves. Vol 3, 1, 60-65.

CROZIER M., FRIEDBERG E. (1977). L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective. Editions du Seuil. Paris

DIONNET M., IMACHE A., LETEURTE E., ROUGIER J.-E., et DOLINSKA A., 2017, Guide de concertation territoriale et de facilitation, LISODE, Montpellier, 64p.

FINCK A., « Elaboration de la charte des éco-acteurs pour la Réserve de biosphère du marais Audomarois », rapport de master M2 IGPE « ingénierie et gestion des projets environnementaux », 2016

LARADE Arnaud (2011). Norme dialoguée ou stratégie négociée : Processus d'institutionnalisation de l'engagement pour une mention valorisante dans les réserves de biosphère. Thèse ENGREF – AGROPARISTECH. 125 p. MAB France. (2016) Peut-on parler éco-acteurs ? URL : www.dwink.pro/87/

Plan d'Action de Lima pour le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO et son réseau mondial des Réserves de biosphère (2016-2025)

UNESCO MAB Brand & Story Toolkit - A guide to engaging people and telling our powerful story (2015) Global Compact Network France. Les 17 Objectifs de Développement Durable et leurs 169 cibles.

[Guide to public participation and facilitation](#)
[Guide méthodologique « Tous porteurs de solutions » - Réseau Ecole et Nature](#)

ANNEXES

- Présentation du programme MAB (« Man and Biosphere »)
- Présentation des Objectifs de Développement Durable



LE PROGRAMME MAB DE L'UNESCO



Le programme Man and Biosphere est un programme scientifique de l'Unesco qui vise à établir des bases pour l'utilisation rationnelle et durable et la conservation des ressources de la biosphère, ainsi que pour l'amélioration de la relation globale entre les humains et leur environnement.

Il encourage le développement de recherches interdisciplinaires, expérimente et diffuse des pratiques, démarches et savoir-faire pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, accompagnant l'Agenda 2030 de l'ONU. Pour cela, il s'appuie sur son réseau mondial de Réserves de biosphère.

UN RÉSEAU MONDIAL

En 2020, le réseau MAB compte 701 Réserves de biosphère dans 124 pays dont 21 sites transfrontaliers :

- 79 sites dans 29 pays d'Afrique
- 33 sites dans 12 pays des Etats Arabes
- 157 sites dans 24 pays d'Asie et du Pacifique
- 302 sites dans 38 pays d'Europe et d'Amérique du Nord
- 130 sites dans 21 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Les Réserves de biosphère sont proposées par les gouvernements nationaux et restent sous la juridiction souveraine des États où elles sont situées.

LES RÉSERVES DE BIOSPHERE

Les Réserves de biosphère sont des « lieux d'apprentissage du développement durable ». Ce sont des sites qui permettent de tester des approches interdisciplinaires afin de comprendre et de gérer les changements et les interactions entre systèmes sociaux et écologiques, y compris la prévention des conflits et la gestion de la biodiversité.

Les Réserves de biosphère comprennent des écosystèmes terrestres, marins et côtiers. Chaque réserve favorise des solutions conciliant la conservation de la biodiversité et son utilisation durable.

Elles impliquent les communautés locales et tous les acteurs intéressés à agir et à atteindre les 3 objectifs suivants :

- Conservation de la biodiversité et de la diversité culturelle
- Développement économique durable sur le plan socioculturel et environnemental
- Soutien logistique, soutenant le développement par la recherche, le suivi, l'éducation et la formation

Pour en savoir plus sur le programme MAB et ses Réserves de biosphère :

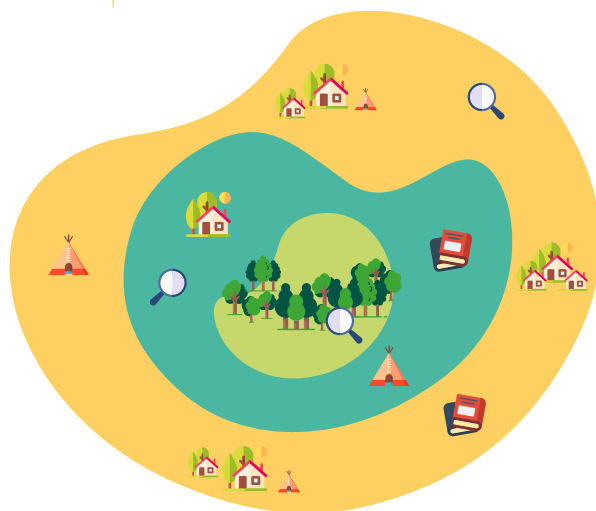
fr.unesco.org/mab
www.mab-france.org/fr

PROPOSITION D'ANIMATION :

Pour mieux comprendre les missions des Réserves de biosphère et les bénéfices de la concertation sur les territoires, un jeu a été conçu dans la Réserve de biosphère des Cévennes. Ce jeu de rôle collaboratif, pensé pour réunir 15 joueurs au maximum, consiste à parcourir la Réserve de biosphère en découvrant son patrimoine, ses richesses naturelles, culturelles...

À l'occasion d'aléas ou d'évènements, les joueurs devront faire des choix de gestion du territoire en veillant à concilier protection de la nature et maintien des activités humaines.

Une partie dure environ 2h. Le jeu a été initialement conçu pour un public jeune (enfants), avec des questions relativement faciles sur leur territoire. Il est cependant facile à adapter pour un public plus averti et permet de faire prendre conscience des relations entre différents groupes d'acteurs présents sur un même territoire, de la relation homme - nature et de la notion de développement durable.



LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

C'EST QUOI ?

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. Décliné en un plan d'actions pour l'humanité et la planète, il dessine une feuille de route détaillée et couvre pratiquement toutes les questions de société. Les États se sont engagés collectivement pour atteindre les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis dans cet agenda d'ici à 2030.

5 GRANDS ENJEUX TRANSVERSAUX

Ces 17 objectifs de transformation globale de la société ont été créés pour relever les défis mondiaux liés aux changements climatiques, à la préservation des ressources naturelles, à la solidarité territoriale et intergénérationnelle. Cet agenda se caractérise par sa transversalité et par la reconnaissance des liens entre les différentes dimensions de développement : économique, sociale et environnementale. Sa mise en œuvre doit prendre en compte ces connexions entre les différents objectifs. Les 17 objectifs et les cibles guideront l'action à mener en s'appuyant sur 5 grands enjeux transversaux, les « 5P » : les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats.

QUI EST CONCERNÉ ?

L'État, les collectivités territoriales, les entreprises, les syndicats, les chercheurs, les associations, les citoyens, les usagers... L'atteinte de ces ODD implique la mobilisation de tous, dans une logique de co-responsabilité, de gouvernance ouverte et de partenariat.

ANIMATIONS AUTOUR DES ODD

Pour familiariser les acteurs avec les Objectifs de Développement Durable, des ateliers participatifs peuvent être proposés. Différents outils existent comme des quizz ou des jeux de plateau.

Public adulte

Un quiz d'une dizaine de questions peut permettre aux participants de faire le point sur leurs connaissances et d'attirer leur attention sur des sujets bien spécifiques. Exemple de quizz : un quizz, prêt à l'emploi est disponible sur le net. Il est accompagné d'un outil en ligne pour permettre aux participants de jouer directement via leur smartphone. Ce quizz est disponible à l'adresse www.sulitest.org/en/index.html

Attention, cet outil est payant mais il est possible de garder cette idée en créant ses propres questions.

Quelques exemples de questions :

En 1999, 1,7 milliard de personnes vivaient sous le seuil d'extrême pauvreté (moins de 1,9 \$ par jour). En 2015, ce nombre :

- A. S'était réduit à environ 736 000 personnes.
- B. S'était réduit à environ 736 millions de personnes.
- C. Avait stagné.
- D. Avait augmenté pour atteindre environ 2 milliards de personnes.

Parmi ces 4 Objectifs de Développement Durable, lequel n'existe pas :

- A. Accès à une éducation de qualité
- B. Solidarité entre les générations
- C. Égalité entre les sexes
- D. Partenariats pour la réalisation des objectifs

LES 17 ODD

Plus d'infos :

www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable

Combien d'ODD et de cibles associées y-a-t-il au sein de l'agenda 2030 ?

- A. 8 ODD et 20 cibles.
- B. 17 ODD et 169 cibles.
- C. 110 ODD et 110 cibles
- D. 17 ODD et 70 cibles.

Public enfant

Un jeu intitulé « Objectif planète durable » a été développé par les Nations Unies et est en libre accès sur go-goals.org/fr

Pensé comme un jeu de l'oie, il permet aux enfants de découvrir les Objectifs de Développement Durable et leurs enjeux à travers cinq séries de 17 questions, sur des sujets aussi variés et transversaux que les ODD.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



FIGURE 1

PREMIER CONTACT AVEC LES CANDIDATS

ACCOMPAGNER LA DÉFINITION DES ENGAGEMENTS

Les engagements de la charte illustrent les objectifs que souhaitent atteindre l'éco-acteur en termes d'amélioration de ses pratiques et d'implication en tant qu'ambassadeur. Ils doivent donc être définis en concertation avec l'éco-acteur et adaptés à ses pratiques et son environnement de travail.

L'entretien individuel est un temps privilégié avec l'éco-acteur où il peut librement exprimer ses attentes, ses craintes, ses envies. C'est un dialogue horizontal entre les deux acteurs dont l'objectif est la construction d'objets communs en vue d'agir ou de décider ensemble (Bouamrane, 2006). La concertation va plus loin que le simple dialogue ou la consultation car les acteurs concertés sont pleinement intégrés au développement de la charte.

Préalablement à l'entretien, l'animateur rédige un guide d'entretien dans lequel il précisera les enjeux auxquels doit répondre la charte, un descriptif de l'activité de la personne rencontrée et les engagements qui seront pris par l'éco-acteur. L'éco-acteur fait le point sur son activité, relève les sujets sur lesquels ils souhaitent s'améliorer. Cet entretien peut se faire à travers la

méthode de l'entretien semi-directif, outil de récolte d'informations par le biais d'une conversation informelle entre plusieurs personnes. Il constitue également une voie d'accès aux acteurs d'un territoire, à leur histoire, leurs valeurs et leur expertise en tant qu'usagers quotidiens de la zone étudiée (Bongrand & Laborier, 2005). Basé sur une grille d'entretien, cet échange permet d'aborder des thèmes définis au préalable sans diriger la réponse de la personne interviewée.

Objectif : cerner avec précision l'activité de l'intéressé, ses pratiques, ses motivations, etc. La grille d'entretien peut donc être construite autour de : 1) la récolte d'informations sur l'activité exercée, 2) les connaissances actuelles de l'acteur à propos des RB et plus particulièrement de celle dans laquelle il exerce son activité, 3) la sensibilité de l'acteur à la démarche et ses valeurs, 4) la capacité de l'acteur à intervenir dans une démarche de gestion concertée, 5) l'analyse des réseaux déjà opérants ou non entre les acteurs.

L'introduction du guide doit permettre d'instaurer un climat de confiance dès le début de l'entretien.

Le guide comprend également des idées d'engagements afin de pouvoir relancer la discussion.

Le guide comprend une partie sur l'activité en elle-même : capacité d'accueil, présence d'espaces verts sur le site, lieux impactés par l'activité etc. Le but est d'avoir en tête les impacts potentiels de l'activité de l'enquêteur en arrivant, lors de la conversation à la partie sur les engagements.

Introduction

La Réserve de biosphère et la charte d'engagement

Activité de l'enquêteur

Engagements

Attentes par rapport aux animateurs de la Réserve de biosphère

Suivi des engagements

L'entretien ne doit pas durer plus d'une heure et doit aboutir à une première liste d'idées d'engagements.

Suite aux entretiens réalisés, l'animateur rédige une synthèse sur les principales idées avancées par les acteurs lors de ces entretiens. Un atelier permettra d'échanger avec l'ensemble des acteurs rencontrés sur la charte. C'est l'occasion pour chacun d'entre eux de conclure leur réflexion sur les engagements qu'ils souhaitent prendre.

Une fois ses engagements formulés, l'éco-acteur est invité à remplir la charte.

(Source : Finck, 2016)



1^{re} réunion de groupe

INTRODUCTION AU CONCEPT DE RÉSERVE
DE BIOSPHERE ET SES VALEURS ET À

À LA DÉMARCHÉ ECO-ACTEURS

Ce premier contact en groupe permet aux acteurs d'apprendre à connaître les personnes avec lesquelles ils vont travailler sur ce projet territorial. C'est une première étape dans la création du réseau et des liens. Par ailleurs, l'atelier proposé les initie à la démarche de travail collectif et permet de réfléchir ensemble à l'intérêt des RB et de s'en créer une image commune. C'est également l'occasion que chacun puisse avoir le même niveau d'information.

Objectifs : Informer et sensibiliser les participants sur les Réserves de biosphère et leurs valeurs, et faire adhérer et habituer les membres actifs au travail de groupe et aux ateliers participatifs.

PROPOSITIONS D'ANIMATION

Évolution des paysages : Par petits groupes, les participants vont apporter leur vision concrète des valeurs des Réserves de biosphère. Sur une durée déterminée, les groupes vont discuter des thèmes « Autonomiser la population » et « Cultiver l'appartenance collective », deux des axes d'action des RB. Avec l'aide d'un animateur par groupe, les participants devront émettre des idées par rapport à leur signification,

mais également à la manière d'appliquer concrètement ces thématiques dans la RB en question. Les idées exprimées doivent être discutées dans le groupe une par une et donner lieu à un consensus pour être écrites puis transmises à un autre animateur qui les assemblera par catégories. Si personne n'est présent pour classer en même temps que la réflexion se fait, les papiers peuvent être mis de côté et rangés par catégories par le groupe.

Photo langage : Choisir quelques ODD les plus adaptées au contexte et aux acteurs présents est affichés et chacun doit en sélectionner un ou deux, qui lui parlent le plus. Pas de jugement, juste de l'échange. Mise en commun par chaque acteur en expliquant leur choix. Synthèse et explication de l'animateur sur l'intérêt de ce travail pour la suite.

Quizz : Cette animation permet de faire découvrir la RB de manière ludique. Préparer un « vrai » ou « faux » qui apporte des connaissances sur le territoire, ses patrimoines, l'histoire de la RB et les actions qui y sont menées. Utiliser si possible le badge de la RB pour lever la main lorsqu'ils pensent que l'affirmation est vraie.



INTRODUCTION À LA
DÉFINITION D'ENGAGEMENTS

Lors de cet atelier, se réunissent en principe les personnes réellement intéressées par la démarche éco-acteurs et sensibilisées aux valeurs de la RB. Il s'agit dans cette deuxième rencontre d'utiliser les éléments ressortis lors du premier atelier, pour définir des engagements en faveur du développement durable qui soient adaptés aux acteurs et au territoire.

Objectifs : Co-construire les engagements des éco-acteurs en faveur du développement durable de la RB et maintenir l'intérêt des participants dans la démarche éco-acteurs.

PROPOSITIONS D'ANIMATION

Évolution des paysages : Cette animation apporte des informations à tous, mais nécessite un animateur pour recentrer les discussions, sinon on peut rester « bloquer dans le passé » et ne pas réfléchir à l'avenir, à ce que les participants aimeraient pour le futur. Animation qui peut prendre du temps en fonction des anecdotes racontées.

Objectif : permettre une discussion entre les participants sur l'évolution des paysages comme moyen de réfléchir à l'avenir du territoire et de son développement
Les participants se mettent en binôme et

choisissent une des photos les plus anciennes proposées (les photos récentes seront cachées) et répondent à ces questions : Où a été prise la photo ? Connaissez-vous l'histoire du lieu/bâtiment sur la photo ? Quelles sont les choses qui ont changé ?

Sortir les photos récentes des mêmes lieux puis poser la question : Quelles sont les différences entre les deux photos ?

Puis en groupe, brève restitution de ce qui a été dit en binôme. D'autres personnes peuvent apporter des compléments sur l'histoire. Discuter en groupe autour de l'avenir : comment percevez-vous les évolutions (positives ou négatives) et à quoi voudriez-vous que les photos ressemblent dans 10 ans ?

« Brainwriting » réflexion silencieuse sur les engagements : Exercice intéressant pour rebondir sur les idées de chacun et profiter du potentiel créatif du groupe pour générer des idées. Bien définir les questions posées ou les thématiques inscrites sur les papiers pour qu'elles n'engendrent pas de confusion parmi les participants. Bien insister sur la réflexion autour d'engagements potentiels et non des généralités du type « soyons tous solidaires ! ». L'exercice n'est pas facile, car certains participants n'ont pas forcément des idées pour chaque thématique abordée.

Objectif : identifier des engagements en faveur du développement durable de la Réserve de biosphère

Dans un premier temps, montrer les commentaires du 1^{er} atelier sur « qu'est-ce que cela représente pour vous d'être éco-acteur de la Réserve de biosphère ? » (Photos ateliers)

Prendre des décisions en groupe sur certaines modalités. Demander « sous quelle forme souhaitez-vous vous engager ? », « Etes-vous prêt à signer une charte d'engagement éco-acteur qui rassemble ? » ou « Préférez-vous prendre un engagement individuel ? »

Dans un deuxième temps, utiliser la technique du brainwriting pour faire tourner des idées d'engagements et les enrichir avec la vision de tous les participants.

Il s'agit de compléter au fur et à mesure les idées de chacun (interdit de mettre des commentaires négatifs sur les idées émises). Chaque participant réfléchit pendant 2-3 min à la question posée et note ses idées sur les fiches (1 idée = une fiche). Il passe la fiche à son voisin de gauche qui doit à son tour la compléter et aller un cran plus loin dans l'idée émise. Lorsque la fiche est passée entre les mains de tout le monde, elle est mise de côté. Une fois toutes les fiches complétées, on lit chaque fiche pour que tout le monde profite de l'ensemble des réflexions.

Dans un troisième temps, aborder ensemble les attentes quant à la création ou à la l'animation du réseau.

La deuxième réunion peut se faire autour de la définition des objectifs en lien avec ces valeurs (fiche spé)

La deuxième réunion peut se faire autour d'un atelier de définition des objectifs.

Proposition d'animation : L'outil d'animation

de la météo permet de faire ressortir les objectifs prioritaires pour les éco-acteurs : les participants inscrivent sur la fiche « soleil » ce qui serait intéressant de mener comme « bonne action » et sur la fiche « nuage » les actions qu'ils considèrent comme « mauvaise action ». Ainsi, après avoir passé en revue les thématiques générales prédéfinies (par ex : sensibilisation à l'environnement, gestion durable du site, lien social etc.), on met en discussion certaines actions afin de les clarifier. Une analyse est ensuite réalisée par l'animateur à la suite de cet atelier afin de faire ressortir des objectifs communs.

La troisième réunion peut se faire autour de la définition des engagements (plusieurs options : entretien individuel ou réunion en groupe)

Si la RB décide de définir une charte avec des engagements, deux options s'offrent au gestionnaire : définir les engagements en atelier ou en entretien individuel.

En réunion, on peut démarrer la discussion en se basant sur la grille avec les objectifs définis lors de la précédente réunion. Les participants font alors des propositions d'engagements concrets qui contribuent à ces objectifs, relatifs aux activités ou au contexte local. La réunion peut se terminer par un vote général des engagements, par thématique et par objectif. Il peut également être intéressant de définir des engagements obligatoires et des engagements facultatifs.

En entretien individuel, l'éco-acteur guidé par l'animateur, définit ses engagements une grille d'exemples d'engagements peut être proposée par l'animateur au cas où l'éco-acteur n'arrive pas à les définir par lui-même). Cette méthode permet une personnalisation et une adaptation au contexte et à l'activité de chaque éco-acteur.



FICHE 4

LES RÉUNIONS ANNUELLES "ÉCO-ACTEURS"

Les réunions annuelles permettent essentiellement de faire un point sur l'évolution du réseau. C'est souvent l'occasion de faire un bilan des activités menées durant l'année et d'obtenir des retours de la part des éco-acteurs, afin de s'adapter aux besoins pour l'année suivante. Ces réunions peuvent faire partie des étapes de création ou de refonte des chartes. Dans la RB du marais Audomarois, c'est un éco-acteur différent qui accueille la réunion chaque année dans ses locaux ou sur sa propriété. L'éco-acteur hôte est ainsi invité à présenter son activité. Cela contribue à une meilleure connaissance de ce que chacun réalise au quotidien, son activité, ses centres d'intérêts. C'est un moment fort pour le réseau, toujours sous le signe de la convivialité avec l'organisation d'une pause-café ou d'un repas. Les gestionnaires peuvent ainsi utiliser différentes techniques

d'animations innovantes lors de ces réunions en fonction de l'objectif du jour (actualités du réseau et de la RB, bilan, évaluation et pistes d'amélioration du réseau, etc.).

PROPOSITIONS D'ANIMATION

Brise-Glace : Cette animation permet de créer une bonne ambiance pour démarrer une session de travail dans l'écoute, le respect et la bienveillance. Il existe de très nombreuses animations de brise-glace, à adapter en fonction du contexte, de l'avancement du réseau éco-acteurs, et du niveau de connaissances des acteurs entre eux.

Exemple : binômes (à rédiger)

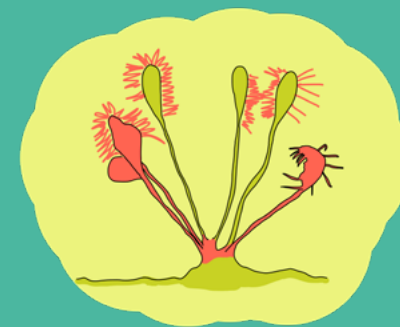
Objectif : Permettre aux acteurs d'apprendre à se connaître pour pouvoir plus facilement travailler, échanger et partager.



FICHE 5

LA CHARTE DE LA BIOSPHÈRE

S'ENGAGER ENSEMBLE POUR LA BIOSPHÈRE



CONTENU

Les RB visent à remplir trois fonctions complémentaires, qui sont interconnectées :

- **Conservation :** protéger la biodiversité, les paysages et la diversité culturelle ;
- **Développement local :** favoriser un développement économique et humain qui soit environnementalement et socialement durable et culturellement approprié ;
- **Suivi scientifique, sensibilisation et éducation :** mieux connaître pour mieux protéger et pour comprendre les interactions entre systèmes sociaux et écologiques.

Afin de répondre à ces objectifs, les RB s'engagent à conduire plusieurs missions, et notamment :

- Protéger et promouvoir le patrimoine environnemental et culturel de leurs territoires
- Améliorer la viabilité environnementale des entreprises et des collectivités
- Soutenir l'économie locale, la cohésion sociale et le bien-être des communautés

Les engagements

Des grandes catégories ont été pensées pour guider les éco-acteurs et nourrir leur réflexion sur les engagements qu'il est possible de prendre, afin de contribuer aux objectifs de la RB et de répondre aux enjeux des territoires. Chacun est ensuite libre d'utiliser ou non cette grille et de personnaliser ses engagements.



TUÈME 1 CONSERVATION

OBJECTIFS...

JE M'ENGAGE À...

C1 : Protéger et promouvoir la biodiversité, les paysages et les ressources naturelles de la Réserve de biosphère

C1 : Mettre en œuvre des pratiques de gestion des terres/jardinage visant à protéger la faune (installation de nichoirs pour les oiseaux ou les chauves-souris, etc.).

Pour les gestionnaires de sites :

C1 : Pour les sites touristiques, gérer et modifier les flux, les activités et les comportements afin de minimiser ou de réduire l'impact des visiteurs dans les zones et sites sensibles et indiquer aux visiteurs des sites/horaires alternatifs moins sensibles (y compris la basse saison, éviter la saison de reproduction des oiseaux, etc.).

C2 : Protéger et promouvoir le patrimoine culturel et le caractère distinctif de la Réserve de biosphère

C2 : Protéger et promouvoir le savoir-faire local et le patrimoine culturel en offrant aux visiteurs la possibilité de s'impliquer et de comprendre les pratiques culturelles locales ou en organisant des événements qui font la promotion de la culture locale.

C3 : Minimiser l'impact sur l'environnement

C3 : Réduire la consommation d'énergie et d'eau, produire de l'énergie renouvelable, utiliser des technologies alternatives, réduire les déchets et augmenter le recyclage.

C3 : Compenser les dommages des activités nuisibles pour l'environnement - par exemple planter des arbres supplémentaires si un grand volume de papier est utilisé.

Pour les gestionnaires de sites :

C3 : Pour les sites touristiques, gérer et modifier les flux, les activités et les comportements afin de minimiser ou de réduire l'impact des visiteurs dans les zones et sites sensibles et indiquer aux visiteurs des sites/horaires alternatifs moins sensibles (y compris la basse saison, éviter la saison de reproduction des oiseaux, etc.).



FICHE 5

TUÈME 2 DÉVELOPPEMENT LOCAL

OBJECTIFS...

JE M'ENGAGE À...

D1 : S'engager auprès des entreprises locales et les soutenir dans la promotion du développement durable et des produits durables

D1 : S'engager avec le plus grand nombre d'entreprises locales qui opèrent d'une manière responsable sur le plan environnemental et social.

D1 : Promouvoir les produits locaux durables.

D2 : Améliorer la qualité des expériences touristiques en s'appuyant sur le caractère particulier et l'environnement de la Réserve de biosphère

D2 : Développer des expériences touristiques immersives de qualité qui s'intègrent au patrimoine environnemental et culturel local.

D2 : Améliorer les efforts individuels en combinant plusieurs activités et en travaillant en collaboration avec d'autres entreprises et organisations.

D3 : Contribuer au bien-être des communautés locales au sein de la Réserve de biosphère

D3 : Promouvoir et offrir des opportunités de découverte durable qui renforcent le capital social, la cohésion sociale et le bien-être, y compris des activités touristiques en dehors de la haute saison, promotion des modes de déplacements doux (vélos, etc.).

D3 : Inclure ou informer sur les activités collectives, thérapeutiques et de bien-être.

Pour les gestionnaires de sites :

D3 : Améliorer l'accessibilité des sites pour tous les publics (notamment les personnes à mobilité réduite).



EXEMPLE DES QUATRE RB

OBJECTIFS...

S1 : Sensibiliser à l'environnement de la Réserve de biosphère, à l'impact du tourisme et aux avantages d'une utilisation durable

S2 : S'engager avec le réseau des membres signataires de la « Charte de la biosphère » et partager les connaissances et les meilleures pratiques

JE M'ENGAGE À...

S1 : Informer les visiteurs de l'impact du tourisme et de la fragilité de l'environnement local.

S1, S2 : Se former, suivre et communiquer sur les thèmes clés relatifs à la durabilité et à la biosphère (biodiversité, réduction des impacts touristiques, pratiques durables, etc.).

S1, S2 : Soutenir l'amélioration de la durabilité en fournissant des données pour la recherche.

S2 : Promouvoir et maintenir le réseau des éco-acteurs.

S2 : Promouvoir et participer aux événements organisés par la RB.

S2 : Faciliter les échanges de connaissances et partager les meilleures pratiques entre les membres du réseau.

Pour les gestionnaires de sites :

S1, S2 : Suivre l'état de la biodiversité et l'impact du tourisme sur l'environnement et partager les connaissances associées.

S2 : Soutenir et accompagner les éco-acteurs dans l'atteinte de leurs objectifs.

S2 : Offrir des possibilités de formations et d'échanges de connaissances aux entreprises locales, visiteurs, habitants sur les enjeux du territoire de RB.

NDBR

Capture d'écran site web

La BRND a décidé de suivre la méthode commune de la « Charte de la biosphère » avec 3 thématiques et une série d'engagements. La BRND a choisi de viser les entreprises locales, ainsi désignées « Entreprises partenaires de la Biosphère ». Pour entrer dans le réseau d'Entreprises partenaires de la Biosphère », ces dernières doivent choisir au minimum 5 engagements sur les 12 proposés pour entrer dans le réseau (il est possible de créer eux-mêmes un engagement supplémentaire par thématique).

BLDBR

PDF Storytelling

La BRBLD a choisi une tout autre méthode. Leur objectif principal était de sensibiliser le grand public et les entreprises locales au concept et aux valeurs de la RB afin de pouvoir les impliquer dans leurs actions futures. N'ayant pas les ressources (humaines et financières) suffisantes pour créer un réseau éco-acteur sur la durée, ils ont décidé de mettre en œuvre un partage de bonnes pratiques et une campagne marketing (via les réseaux sociaux). Ainsi, les bonnes pratiques sont mises à jour régulièrement sur le site internet de la BRBLD et les outils de communication sont diffusés chez les éco-acteurs.

RBMA

PDF Nouvelle charte sans engagement (mise en forme graphique préalable)

La RBMA était la seule des 4 RB du projet BCHT à avoir un réseau éco-acteur établi depuis 2016. Lors de la refonte de sa charte en 2020, la RBMA a fait le choix d'utiliser une grille sans engagement prédéfini. Cette grille contient 5 thématiques et une série d'objectifs en lien avec chacune des thématiques. Les engagements quant à eux, sont libres. Ce choix permet d'ouvrir le réseau à un maximum d'acteurs, de structures et de domaines très différents. Les engagements sont personnalisés et définis en entretien individuel avec chaque éco-acteur. Les engagements prennent en compte l'ambition de l'éco-acteur et ses moyens techniques et financiers.

RBIMI

PDF Nouvelle charte avec engagements

La RBIMI a choisi de suivre la méthode commune de la « Charte de la biosphère » en se basant sur les valeurs de la Réserve de biosphère autour de 3 thématiques et une série d'engagements. Étant donné le nombre limité de la population dans les îles et la mer d'Iroise, la charte éco-acteur est proposé à toute personnes vivant et/ou travaillant dans

la Réserve de biosphère d'Iroise. L'éco-acteur peut être un habitant, une association, une école, une collectivité ou un professionnel qui s'engage ou souhaite s'engager dans des pratiques durables pour la Réserve de biosphère. En Iroise, l'éco-acteur doit prendre 5 engagements concrets à relever tous les 2 ans, en faveur des patrimoines de la Réserve de biosphère, de ses habitants et de la vie économique insulaire. Une liste d'engagements est proposée à l'éco-acteur,

mais il est également possible que celui-ci personnalise ses engagements en fonction de son activité. Il s'engage également à participer à la vie du réseau en prenant part aux diverses rencontres, en faisant connaître les membres du réseau et leurs activités, en ayant un contact régulier avec les animateurs du réseau... Les éco-acteurs sont invités à mettre en œuvre un projet ou une action collective pour le territoire qui fera l'objet d'un suivi particulier.



LA PARTICIPATION CITOYENNE

DANS LES RÉSERVES DE BIOSPHERE

Afin d'impliquer les acteurs locaux dans des démarches de préservation de l'environnement et d'engagement en faveur du développement durable, il est important dans un premier temps de leur faire découvrir le concept de Réserve de biosphère (RB) et ses valeurs et de leur partager les enjeux de leur territoire ; l'objectif étant de leur permettre de participer aux actions de la RB.

Participer, c'est le fait de « prendre part à quelque chose ». Il existe deux types de participation : la participation par assimilation (consultation sur proposition du gestionnaire) et la participation critique (concertation, pouvoir décisionnel des habitants) (E. Friedberg et M Crozier). L'idée de

la participation est aussi de créer du lien social, c'est bien une modalité d'intervention et de gestion locale ; c'est un choix délibéré.

Créer un partenariat ou informer les habitants sont donc 2 exemples de démarches participatives. Cependant, elles ne permettent pas de s'impliquer de la même façon. La qualité du processus participatif repose essentiellement dans l'inclusion des parties prenantes dans la construction d'un projet.

L'échelle de participation ci-dessous, permet de comprendre les différents degrés d'impact que peuvent provoquer les différents modes de participation dans l'amélioration de la décision.

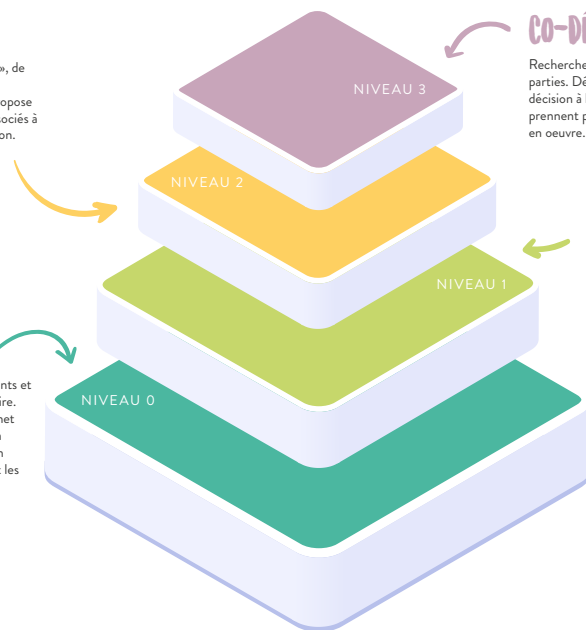


CONCERTATION

Action de « projeter de concert », de s'entendre pour agir ensemble. On réfléchit, on construit, on propose ensemble. Les habitants sont associés à cette réflexion, cette construction. On prépare la prise de décision.

INFORMATION

Donner des éléments aux habitants et usagers sur les projets du territoire. Leur avis n'est pas sollicité. Permet d'accéder à la connaissance de la problématique à traiter, dans son contexte, avec les contraintes et les marges de manoeuvre possibles.



CO-DÉCISION

Recherche d'un accord entre plusieurs parties. Démarche partagée de prise de décision à laquelle les habitants prennent part. On s'engage à mettre en oeuvre.

CONSULTATION

Recueil de l'avis des habitants afin d'en connaître l'opinion. Leurs remarques ne seront pas forcément prises en compte dans le projet. La consultation nécessite de dire précisément ce qui est mis en débat et ce qui ne l'est pas.

Source : Nature Biodiversité, Tous Concernés ! Réseau Ecole et Nature, 2013, co-édition REN-RNF, p. 29

Les RB sont des territoires d'expérimentation où la conservation de la biodiversité ne peut être envisagée sans l'implication et le dialogue entre les acteurs locaux pour une meilleure conciliation entre activités économiques locales et conservation de la biodiversité, des habitats et du patrimoine culturel.

La durabilité d'un territoire dépend de celle des activités qui s'y déroulent. L'engagement des acteurs locaux est donc un levier important pour l'y amener.



LES FORMATIONS

Dans la RB du marais Audomarois, une formation annuelle est proposée au réseau « éco-acteur ». Cette formation gratuite, dispensée par les gestionnaires de la RB ou leurs partenaires, permet de mettre à jour les données (sur l'état de la biodiversité par exemple) mais également pour permettre au réseau d'en savoir plus sur leur territoire et son évolution. À leur demande, la formation peut évoluer d'année en année : patrimoines naturel, culturel, historique, etc. Ainsi, en fonction de la thématique abordée, les gestionnaires peuvent inviter des partenaires territoriaux lors de ces formations. Cela permet de faire le lien entre acteurs du territoire.

Ces formations peuvent faire l'objet d'une consultation auprès des éco-acteurs, afin de

mieux cerner leurs besoins et leurs centres d'intérêt. Si un secteur professionnel est très représenté (éleveurs par ex), des formations spécifiques peuvent être proposées à la demande (ex : traitement antiparasitaire des chevaux). Pour un territoire où l'enjeu touristique est fort, des formations annuelles pourront être proposées sur les patrimoines de la RB et ainsi offrir aux professionnels du tourisme une information toujours précises et actualisées (nombres d'espèces présentes, producteurs locaux, données historiques, etc.).

Grâce à ces formations, les éco-acteurs montent en compétences et sont capables de relever encore d'un niveau leur engagement environnemental, avec des connaissances adaptées de leur territoire.





PROMOTION DU RÉSEAU "ÉCO-ACTEURS"

Lors d'un événement local de promotion de la RB intitulée des circuits de découverte du territoire peuvent être proposés au grand public. C'est l'occasion de promouvoir le réseau éco-acteur. Un kiosque tenu par les éco-acteurs permet de diffuser l'information sur la RB et sur le réseau tout au long de la journée tandis que des circuits « découverte du territoire » sont organisés par des éco-acteurs. Ainsi, regroupés en binômes, les éco-acteurs effectuent des visites insolites/atypiques/VIP et permettent aux habitants et visiteurs du territoire de vivre des expériences différentes.

Voici quelques exemples d'animations et d'outils réalisés dans les RB

« L'ANNIVERSAIRE DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE »

Pour marquer la création de la RB du marais Audomarois et profiter de cette date de désignation pour se rapprocher des habitants, la RB propose une balade, aux habitants, au cœur de la Réserve. Cette marche lente encadrée par l'animateur de la RB et les éco-acteurs est l'occasion de découvrir la faune, la flore, l'histoire et les activités de la RB en faveur du marais. Durant cette randonnée, une pause gustative et culturelle est offerte : dégustation de produits locaux, animation contée.

« AVRIL EN BALADE »

Un festival de balades et randonnées est organisé chaque année dans la RB des gorges du Gardon. Les éco-acteurs ont décidé de s'impliquer dans son organisation pour promouvoir leur démarche auprès du grand public. Chaque éco-acteur, selon ses compétences et son activité, peut contribuer de façon différente : certains organisent des balades guidées avec des thématiques variées (découverte de la flore locale, sports de nature, atelier sur les plantes médicinales, etc.) tandis que d'autres tiennent un stand pour présenter leur réseau et la RB. Un temps fort du festival est aussi consacré à la signature en public des chartes par les nouveaux éco-acteurs du réseau.

OUTILS DE PROMOTION DU RÉSEAU

Selon les moyens et les besoins formulés par les éco-acteurs, plusieurs RB ont développé des outils de promotion pour leur réseau d'éco-acteurs : tampons BRND et RBMA, portraits photos, roll-up, diplômes, plaquettes de présentation, sites internet mais également l'organisation de rencontres avec la presse locale et la promotion sur les réseaux sociaux.

PROMOTION MUTUELLE DE LA BIOSPHERE ET DES ÉCO-ACTEURS

Idéalement, les acteurs de l'environnement et de la biosphère devraient travailler ensemble pour promouvoir le réseau et se promouvoir mutuellement. Le territoire et la biosphère en profitent, car la promotion encouragerait, de nouvelles entreprises à rejoindre le réseau. Les entreprises bénéficient du fait d'être reconnues en tant qu'entreprises engagées dans le développement durable et travaillant en collaboration avec une Réserve de biosphère de l'UNESCO.

L'un des moyens d'y parvenir est le recours aux médias sociaux.

L'utilisation d'hashtag, par exemple, spécifique au réseau éco-acteurs, offrirait aux entreprises une autre visibilité. La Réserve de biosphère de Brighton & Lewes Downs (The Living Coast) utilise le hashtag #wearethelivingcoast. Elle encourage les entreprises à l'utiliser lorsque

celles-ci publient des informations relatives à la biosphère ou à des actions en faveur de la Réserve de biosphère.

La Réserve de biosphère peut également mentionner et promouvoir des entreprises exemplaires dès que l'action s'avère pertinente à travers ses outils de communication.

Des partenariats avec les offices de tourisme local peuvent également être créés pour promouvoir le réseau et les entreprises qui en font partie. Cela peut se faire par le partage d'histoires, ou d'actualités qui pourraient intéresser les visiteurs.

Il est également possible de mettre en avant les entreprises du réseau par le biais de billets de blog. Ces derniers pourraient se concentrer sur l'entreprise elle-même et sur ce qu'elle fait, mais aussi sur ses actions durables et sa contribution à la Réserve de biosphère. Cela pourrait également être un avantage de rejoindre le réseau.





LES ÉCO-CAFÉS

Créés en juin 2019 dans la RB du marais Audomarois, les « éco-café » sont des rendez-vous mensuels. Ces rendez-vous sont des moments de convivialité, de partage, d'échanges et de rencontres. Le temps d'une pause-café, les éco-acteurs de la RBMA et tous ceux qui le veulent, peuvent venir se retrouver tous les premiers mardis du mois.

Ce nouveau temps de rencontre est l'occasion de prendre des nouvelles de tout un chacun et d'échanger sur l'actualité des éco-acteurs, de la vie de la Réserve de la biosphère, du quotidien. C'est aussi un temps de rencontre intéressant pour accueillir des curieux, des habitants désireux d'en apprendre davantage ou de futurs éco-acteurs.

Les gestionnaires de la RBMA, en organisant ces rencontres, répondent à une demande

du réseau de se retrouver plus souvent et d'échanger sur les bonnes pratiques. En revanche, l'organisation de ces temps d'échange supplémentaires demande du temps de travail. Il a ainsi été décidé lors de la création des « éco-café » de n'inscrire aucun ordre du jour, aucun compte-rendu (à part des informations spécifiques à diffuser au réseau si besoin) et d'instaurer un « qui veut vient » informel sans avoir besoin de prévenir de sa présence ou de son absence.

Ces temps d'échanges, après plusieurs mois de fonctionnement, ont permis une synergie plus forte des actions menées, le réseau s'est consolidé et l'entraide est désormais au cœur des décisions/propositions d'action.



LES ÉVÉNEMENTS DE MISE EN RÉSEAU

Educ'Tour : Pour parfaire la sensibilisation des éco-acteurs aux problématiques des Réserves de biosphère, des voyages d'études (ou educ'tours) peuvent être organisés. Un petit groupe de participants est ainsi invité à visiter une autre RB et à rencontrer des acteurs du territoire partenaires de cette RB (éco-acteurs ou non) pour échanger sur leur engagement et partager des bonnes pratiques au-delà de leur territoire.

Les voyages d'études ou Educ'tours présentent plusieurs intérêts :

- En faisant découvrir aux éco-acteurs les richesses et les engagements d'une autre RB, on illustre la plus-value d'un réseau national et mondial pour une amélioration constante des pratiques.
- Ces rencontres inter-réseaux permettent de partager les succès et les échecs de chacun, pour parvenir plus rapidement à atteindre les objectifs fixés par les chartes
- Ces educ'tours peuvent être centrés autour d'une thématique particulière et ainsi réunir des éco-acteurs d'un même secteur professionnel pour enrichir et approfondir les échanges habituels. De nouvelles synergies peuvent même être créées, au travers de partenariat par exemple.
- Le partage d'expérience entre éco-acteurs et la découverte de leur activité professionnelle par des visiteurs peut renforcer leur sentiment de fierté et d'appartenance à la RB.

Journée nationale des éco-acteurs : En France, chaque année, une cérémonie nationale est organisée à l'UNESCO pour récompenser les lauréats des Trophées des RB - des porteurs de projets particulièrement originaux en matière de développement durable. Chaque RB envoie ainsi les vainqueurs de leur concours à Paris, pour une demi-journée de présentation des projets et la remise des prix.

Sur le même modèle, on pourrait rassembler les nouveaux signataires de chartes éco-acteurs du pays à l'occasion d'une réunion annuelle. Cela permettrait de formaliser la signature de la charte par le président du comité MAB national et ainsi de lui donner une forme plus solennelle. Chaque signataire pourrait aussi présenter ses engagements officiellement au réseau français des RB. Cela renforcerait certainement leur sentiment de fierté. En effet, la symbolique de l'Unesco est toujours forte pour les acteurs locaux, qui voient dans ces cérémonies une reconnaissance internationale de leur engagement.

Alternativement à une cérémonie à l'UNESCO, on peut imaginer un rassemblement plus festif, au cours duquel les éco-acteurs présenteraient leurs produits ou leurs RB et participeraient à des conférences, projections, ateliers d'échanges, etc. Encore une fois, le but est de créer des liens entre les éco-acteurs de différentes RB pour enrichir le partage d'expérience et créer une synergie au niveau national.



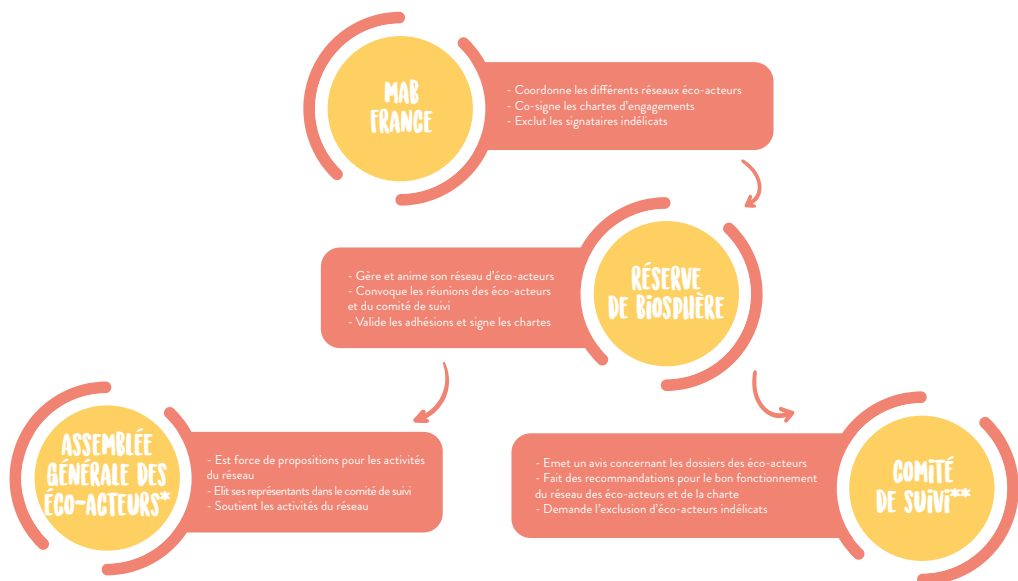


LA GOUVERNANCE DU RÉSEAU DES ÉCO-ACTEURS

La gouvernance des chartes éco-acteurs et des réseaux qui en résultent concernent les processus de suivi des engagements et de prise de décision, indispensables au bon fonctionnement de la démarche. L'idée est de clarifier et de formaliser le rôle de chacun dans la gestion de la charte, afin de fluidifier son fonctionnement et d'éviter les frustrations. Le but est de permettre aux éco-acteurs de participer à la gouvernance de la charte pour se l'approprier

pleinement et renforcer sa légitimité. Les éco-acteurs deviennent ainsi ambassadeurs de leur réseau et de leur RB. Les responsabilités de chacune des parties prenantes doivent être rappelées dès la signature de la charte, car elles font partie du contrat.

D'après un travail d'étude réalisé dans le cadre d'un projet de coopération Leader entre 3 RB pionnières en 2015, la gouvernance est proposée selon le schéma suivant :



***L'Assemblée générale des éco-acteurs rassemblent tous les éco-acteurs du réseau.*

représentants élus des éco-acteurs, des représentants des Offices de tourisme, des Chambres de commerce et d'industrie, des Chambres d'agriculture, des associations locales de protection de la nature, etc.

***Le comité de suivi est composé de porteurs d'enjeux pour la Réserve de biosphère, comme par exemple : des*



© NDRB

CRÉDITS

AUTEURS / AUTHORS

Anaïs BAUDE SOARES | Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Maud KILHOFFER | Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Alice ROTH | Comité MAB France

Ian MERRELL | The University of Exeter

Carolyn PETERSEN | The University of Exeter

Timothy J. WILKINSON | The University of Exeter

MEMBRES DU PROJET ET PARTENAIRES AYANT CONTRIBUÉ AU PROJET

PROJECT PARTNERS AND PARTNERS WHO CONTRIBUTED TO THE PROJECT

Luc BARBIER | Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Adeline LEBRUN | Pas-de-Calais Tourisme

Elisabeth RETAUX | Pas-de-Calais Tourisme

Camille BELURIER | Parc naturel régional d'Armorique

Matthieu CHAVE | Parc naturel régional d'Armorique

Margaux PINEL | Parc naturel marin d'Iroise

Andrew BELL | Devon County Council

Sarah JORDAN | Devon County Council

Adeline GLADIEUX | Devon County Council

Lynn TRAPANO | Brighton and Hove City Council

Sarah DOBSON | Brighton and Hove City Council



Natural and Cultural Heritage /
Patrimoine naturel et culturel



North Devon



Îles et de la Mer d'Iroise



Brighton & Lewes Downs



Credit: Philippe Fruittier

The Bio-Cultural Heritage Tourism project will explore ways of involving visitors in activities that celebrate the culture and heritage that is linked to the natural environment.

Notre projet de tourisme bio-culturel permettra d'impliquer les visiteurs dans des activités qui valorisent l'interaction entre culture, patrimoine et nature.



39 months / mois



4 295 050 € incl. 2 963 584 € ERDF / FEDER

BCHT.EU

[@BioculturalT](https://www.instagram.com/BioculturalT)



